



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-641

PUBLIÉ LE 5 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Assistance Publique - Hôpitaux de Paris - Hôpitaux Universitaires Henri Mondor / Secrétariat de la Direction Générale**

75-2022-09-05-00001 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique (10 pages) Page 3

## **Cour de cassation / Direction**

75-2022-09-01-00034 - Décision portant délégation de signature en matière administrative et de rémunération des personnels (4 pages) Page 14

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet**

75-2022-09-05-00002 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie de Paris - Centres Hospitaliers Spécialisés (2 pages) Page 19

75-2022-09-05-00005 - Arrêté portant délégation de signature en **??** matière de contentieux et de gracieux fiscal - PCE Paris 5E - 13E - 14E (2 pages) Page 22

75-2022-09-05-00004 - Arrêté portant délégation de signature en **??** matière de contentieux et de gracieux fiscal - SDE Saint-Lazare (3 pages) Page 25

75-2022-09-05-00003 - Arrêté portant délégation de signature en **??** matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP Paris 14E (3 pages) Page 29

75-2022-09-05-00006 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE Paris 16E Sud (3 pages) Page 33

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris -  
Hôpitaux Universitaires Henri Mondor

75-2022-09-05-00001

Arrêté de délégation de signature pris au titre de  
l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature  
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo universitaire APHP.  
Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 647-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10, R.6147-11 et D. 6143-33 à D. 6143-35

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 25 juillet 2018, plaçant Madame **Edith BENMANSOUR-LE LAY** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 24 juillet 2018,

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion du 4 février 2022, plaçant Madame **Sabrina LOPEZ** en position de détachement dans l'emploi fonctionnel d'adjointe à la Directrice du groupe hospitalo universitaire (GHU) APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ARRETE**

**ARTICLE 1er :**

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du GHU APHP. Hôpitaux universitaires Henri-Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier universitaire déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

## ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et directeur en charge des Affaires générales à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C, E, F, G, H, I et J de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C, F, G et H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, F et H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Cléa BLOCH**, Directrice des Affaires Médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G et H de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et C de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, médecin, Directeur des Systèmes d'Information à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C et D de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, Coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et I de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Régis LE CHEVALLIER**, Adjoint des cadres, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011),
- **Madame Catherine MORVAN**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Emile-Roux, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,
- **Madame Sandrine BERNARD**, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des admissions-frais de séjour de l'hôpital Dupuytren, à l'effet de signer les départs de corps sans mise en bière,

2/10

- **Monsieur Nicolas LECOMPTE**, cadre administratif du DMU Impact, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement.

### ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor et directrice du site Albert-Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Emilie LEGEARD**, directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur adjoint des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau, et à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor déterminé par l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

### ARTICLE 4 :

**a) En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directeurial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

**En cas d'empêchement de Monsieur Jérôme PIEUCHARD**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, **de Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines et de **Madame Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Céline SANLOUP**, chargée de mission administrative, à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Céline SANLOUP** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Manuella LATOURNALD**, Adjointe des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Céline SANLOUP** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Céline SANLOUP** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Adeline SAUVAGE**, Adjointe des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Céline SANLOUP** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Marion BELOT**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Madame Marion BELOT** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Monsieur Adrien RAPINE**, Adjoint des Cadres hospitaliers à l'effet de signer pour les sites Henri-Mondor, Albert-Chenevier et Emile-Roux tous les actes liés aux fonctions de **Madame Marion BELOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Madame Yamina FELOUAH**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jérôme PIEUCHARD** et ceci uniquement pour les matières correspondantes à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- En cas d'empêchement de **Mme Yamina FELOUAH** ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Florence GRANGEARD**, Adjointe des Cadres hospitaliers, à l'effet de signer pour les sites Georges-Clemenceau et Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Mme Yamina FELOUAH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**b) En cas d'empêchement de Madame Cléa BLOCH**, Directrice des Affaires Médicales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile MAURICE**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Cléa BLOCH** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directrice des Affaires Médicales de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**c) En cas d'empêchement de Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et directeur en charge des Affaires générales, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Adjointe au Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Adjointe au Directeur en charge des Affaires générales, ou en cas de vacance de ses fonctions, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Fabien GOURDON** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**En cas d'empêchement de Monsieur Fabien GOURDON**, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Directeur en charge des Affaires générales et de **Madame Sandra FRISCH**, Adjointe au Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Adjointe au Directeur en charge des Affaires générales, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence NOURRAIN**, Responsable Usagers, Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Fabien GOURDON** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Anne-Sophie DANIEL**, Responsable Risques et Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Fabien GOURDON** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**d) En cas d'empêchement de Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Alice VEYRIE**, Directrice Adjointe des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille COTIS** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Camille COTIS** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.



**e) En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Camille COTIS**, Directrice chargée des finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique et de **Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances et de la Recherche, délégation est donnée à :

- **Monsieur Antoine GALIMARD**, Chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**En cas d'empêchement de Monsieur Jean-François BESSET**, Directeur des Achats, des Services Economiques et de la Logistique, de **Madame Camille COTIS**, Directrice des Finances et de la Recherche et de **Monsieur Antoine GALIMARD**, chargé de mission et adjoint, délégation est donnée à :

- **Monsieur Pascal FOURNIER**, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Monsieur Pascal LOYE**, ingénieur hospitalier à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Geneviève PRESSE**, ingénieure hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Iphana RHODE**, ingénieure hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Jean-François BESSET**, et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**f) En cas d'empêchement de Monsieur Marc POMMIER**, ingénieur général, Directeur des Investissements, des Travaux, de l'Ingénierie, de la Maintenance et des Equipements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Guillaume SANCHEZ**, ingénieur à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Marc POMMIER et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Emma SORRENTINO**, ingénieure, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Laurianne PORTENGEN**, ingénieure à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières

6/10

correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,

- **Monsieur Carlos COELHO**, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sidonie BAULON**, Attachée d'administration à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc POMMIER** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**g) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe GUENOT**, Coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Catherine SORIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe GUENOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022,
- **Madame Sylvie JACQUIN**, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe GUENOT** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

**h) En cas d'empêchement de Monsieur Christophe CHAILLOLEAU**, directeur des services informatiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Laurence PICARD**, adjointe au directeur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri-Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Christophe CHAILLOLEAU** et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

## ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site Albert-Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabrina LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert-Chenevier,
- **Madame Marion BELOT**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabrina LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert-Chenevier.

En cas d'empêchement de **Monsieur Jean-François BESSET**, directeur du site Emile-Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Sabrina LOPEZ**, directrice du site Albert-Chenevier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,
- **Madame Pierrette LORENTE**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux,
- **Madame Isabelle JOURDA**, responsable des affaires générales, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Jean-François BESSET a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile-Roux.

En cas d'empêchement de **Madame Emilie LEGEARD**, directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Monsieur Philippe VASSEUR**, directeur adjoint des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau,
- **Madame Delphine FICHON**, Directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau,
- **Monsieur Christophe GUENOT**, coordonnateur général des soins à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau,
- **Madame Joelle MARGUERY**, adjointe des cadres hospitaliers à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Emilie LEGEARD**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice des sites Dupuytren et Georges-Clemenceau,
- **Madame Nathalie DOS SANTOS**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des relations avec les usagers et des affaires générales de l'hôpital Georges-Clemenceau à l'effet de signer les devis et demandes d'achats relatifs au service d'animation, ainsi que la facturation des nuitées de la maison des proches.

## **ARTICLE 6 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

### **Ensemble des sites du GHU - Administrateurs de garde du GHU**

**Cléa BLOCH**, Directrice des Affaires Médicales,  
**Camille COTIS**, Directrice des Finances et de la Recherche  
**Fabien GOURDON**, Directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité et Directeur des Affaires générales  
**Sabrina LOPEZ**, Adjointe à la directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri Mondor  
**Jérôme PIEUCHARD**, Directeur des Ressources Humaines  
**Catherine SORIN**, Directrice des soins  
**Magali PREPIN THOMAS**, Directrice adjointe des Ressources Humaines  
**Alice VEYRIE**, Directrice adjointe des Finances et de la Recherche

### **Sites Albert-Chenevier et Henri-Mondor :**

**Marion BELOT**, Attachée d'administration hospitalière  
**Nathalie BOUZAT**, Attachée d'administration hospitalière  
**Frédéric GATIBELZA**, Attaché d'administration hospitalière  
**Jocelyne JOUCHTER**, Ingénieure hospitalière  
**Catherine KARNYCHEFF**, Cadre de santé  
**Cécile MAURICE**, Attachée d'administration hospitalière  
**Julia PIERRUGUES**, Attachée d'administration hospitalière  
**Mathieu PROTEAU**, Ingénieur hospitalier  
**Ahmed RAOUI**, Attaché d'administration hospitalière à l'AGEPS  
**Nathalie ROGER**, Technicienne supérieure hospitalière  
**Clémence ROUSSELLE**, Attachée d'administration hospitalière

### **Site Emile-Roux :**

**Jean-François BESSET**, Directeur du site Emile-Roux  
**Delphine FICHON**, Directrice adjointe des Ressources Humaines  
**Sylvie JACQUIN**, Directrice des soins  
**Patrice LAVENU**, Technicien supérieur hospitalier  
**Catherine MORVAN**, Adjoint des cadres hospitaliers  
**Laurence NOURRAIN**, Cadre de santé -responsable Usagers, Risques, Qualité  
**Geneviève PRESSE**, Ingénieure hospitalière

## Sites Dupuytren et Georges-Clemenceau

**Sandrine BERNARD**, Adjoint des cadres Hospitaliers

**Huguette BIAS**, Adjoint des cadres Hospitaliers

**Fanny BROCARD**, Adjoint administratif hospitalier

**Yamina FELOUAH**, Attachée d'administration hospitalière

**Sandra FRISCH**, Ingénieure en cheffe hospitalière, Adjointe au directeur en charge des Usagers, de la gestion des Risques, Crise et de la Qualité

**Florence GRANGEARD**, Adjoint des cadres hospitaliers

**Christiane L'ETANG**, Technicien supérieur hospitalier

**Emilie LEGEARD**, Directrice des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

**Nathalie PAYET MACQUET**, Responsable des services économiques

**Philippe VASSEUR**, Directeur adjoint des sites de Dupuytren et de Georges-Clemenceau

**ARTICLE 7** : L'arrêté n°75-2022-07-08-00001 du 8 juillet 2022 de la Directrice du GHU APHP. Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor portant délégation de signature est abrogé.

**ARTICLE 8** : La Directrice du GHU des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Créteil, le

La Directrice du GHU APHP.

Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor

SIGNÉ

**Edith BENMANSOUR**

Cour de cassation

75-2022-09-01-00034

Décision portant délégation de signature en  
matière administrative et de rémunération des  
personnels



**COUR DE CASSATION**

**Décision portant délégation de signature en matière administrative et de rémunération des personnels**

**Le premier président de la Cour de cassation**

Vu le décret du 23 juin 2022 portant nomination du premier président de la Cour de cassation,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2005 instituant, à compter du 1er janvier 2006, un ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation imputables sur les crédits ouverts au titre II et au titre III ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2006 instituant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, un ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation imputables sur les crédits ouverts au titre II, au titre III et au titre VI ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2022 portant désignation de Monsieur Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation, en qualité d'ordonnateur secondaire du budget du ministre de la justice pour les dépenses et les recettes relatives à l'activité de la Cour de cassation dans les limites fixées par l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2006 modifiant l'arrêté du 14 février 1986, à compter du 18 juillet 2022. L'arrêté du 30 juin 2022 portant désignation d'un ordonnateur secondaire est abrogé à compter du 18 juillet 2022 ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Annie Riallot, directrice de greffe de la Cour de cassation, afin de signer, en mon absence, les contrats d'engagement des contractuels ainsi que les ordres de missions des fonctionnaires du greffe, appelés à participer à une action de formation ;

**Article 2** : Délégation est donnée à Mme Annie Riallot, directrice de greffe de la Cour de cassation, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Mme Deborah Primon, directrice des services de greffe judiciaire, cheffe de cabinet ;
- Mme Nacera Berteloot, directrice de greffe adjointe ;

afin de signer les pièces justificatives de dépenses et les documents de liaison relatifs à la rémunération des personnels affectés à la Cour de cassation ;

**Article 3 :** Délégation est donnée à Mme Annie Riallot, directrice de greffe de la Cour de cassation, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- Mme Deborah Primon, directrice des services de greffe judiciaire, cheffe de cabinet ;
- Mme Nacera Berteloot, directrice de greffe adjointe ;

afin de signer :

- les titres de perception, les déclarations de recettes établis dans le domaine de la rémunération des personnels, ainsi que les états récapitulatifs des créances pour mise en recouvrement ;
- les décisions d'imputabilité, les décisions établies après avis de la commission de réforme, les décisions ou lettres de mission à l'attention des médecins ou spécialistes agréés concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les décisions fixant le montant des honoraires à verser aux praticiens intervenant dans le cadre des accidents de service et maladies professionnelles, des contre-visites médicales, des visites médicales d'embauche et des expertises médicales en lien avec les dossiers soumis aux comités médicaux et commissions de réforme concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les titres de paiement des indemnités de formateur occasionnel ;
- les notifications d'actes administratifs à caractère individuel destinés aux fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les avis assortissant les candidatures de fonctionnaires et contractuels du greffe à des actions de formation continue ;
- les notes de diffusion des circulaires ministérielles concernant la gestion administrative et la gestion financière des personnels ;
- les états mensuels, trimestriels ou semestriels à adresser à la Chancellerie ;
- les demandes de temps partiel des fonctionnaires du greffe ;
- les autorisations de cumul de rémunérations des fonctionnaires et contractuels du greffe ;
- les demandes de nomination ou de changement de régisseur ;

**Article 4 :** La présente décision sera communiquée aux personnes ci-dessus, ainsi qu'au directeur régional des finances publiques d'Ile de France, comptable assignataire. La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Le premier président

Christophe Soulard



**Cour de cassation**  
**Habilitations de signatures de documents destinés à la DRFIP**

NOMS	POSTES	SIGNATURES
RIALLOT Annie	Directrice de greffe	
PRIMON Deborah	Cheffe de cabinet	
BERTELOOT Nacera	Directrice de greffe adjointe	
JOLY Béatrice	Gestionnaire de paie	
GUYARD Mireille	Gestionnaire de paie	
VALLEE Sandrine	Gestionnaire de paie	
BAUDIN Luc	Gestionnaire de paie	

**Suit un spécimen de signature de**

Annie Riallot



Deborah Primon



Nacera Berteloot



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-05-00002

Arrêté portant délégation de signature -  
Trésorerie de Paris - Centres Hospitaliers  
Spécialisés



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**

Pôle Gestion publique Secteur public local  
Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés  
27 bis rue des Meuniers  
75012 PARIS

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le comptable, Marianne HARRIS, responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés

- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Jacques HIRIGOYEN, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- Mme Nassima MEZIANI, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- Mme Elodie CARITEY, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- M Damien FERENBACH, contrôleur des finances publiques,

à l'effet de :

- 1°) pouvoir gérer et administrer, pour elle et en son nom la Trésorerie de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues à quelque titre que ce soit, par tous contribuables débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- 4°) d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou de retirer quittance valable de tous sommes reçues ou payées, de signer récépissé, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- 5°) d'opérer à la Direction régionale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- 6°) de le représenter auprès de la Poste pour toutes opérations,
- 7°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 8°) d'agir en justice.

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

À Paris, le 05/09/2022,

Le comptable Responsable de la Trésorerie  
de Paris-Centres Hospitaliers Spécialisés

Signé

Marianne HARRIS

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-05-00005

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
PCE Paris 5E - 13E - 14E



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise

5ème-13ème-14ème arrondissements

29 rue du Moulin Vert

75675 Paris cedex 14

Paris, le 05/09/2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle contrôle expertise du 5ème-13ème-14ème arrondissements

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
BODIN Marc	Inspecteur divisionnaire	60 000 €	60 000 €
ANGLES Corinne	inspectrice	15 000 €	15 000 €
CHIRON Flavien	inspecteur	15 000 €	15 000 €
ENJALBAL Stéphane	inspecteur	15 000 €	15 000 €
EVANNO Loïc	inspecteur	15 000 €	15 000 €
FORTE Thierry	inspecteur	15 000 €	15 000 €
JOUE Michel	inspecteur	15 000 €	15 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
MALMASSARI Anne	inspectrice	15 000 €	15 000 €
RAVOT Philippe	inspecteur	15 000 €	15 000 €
SAGARDOYTHO Didier	inspecteur	15 000 €	15 000 €
TABARY Florence	inspectrice	15 000 €	15 000 €
ARIDJ Ahmed	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DUTERTRE Marie-Claire	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
LE ROSCOUET Liliane	contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €
MACCOW Veina	contrôleuse	10 000 €	10 000 €
SAGET Axel	contrôleur	10 000 €	10 000 €
SEIGNARD Anne	contrôleuse	10 000 €	5 000 €

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

La responsable du pôle contrôle expertise,

Signé

Christine TROUSSIER



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-05-00004

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal -  
SDE Saint-Lazare



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DRFIP D'ILE DE FRANCE ET DE PARIS**  
**Service Départemental de l'Enregistrement**  
**de Paris SAINT LAZARE**  
**5, rue de Londres**  
**75315 Paris cedex 09**

Le comptable, responsable du **Service Départemental de l'Enregistrement de Paris SAINT-LAZARE (SDE de Paris SAINT-LAZARE)**,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.257 A, L.247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Michel QUEIPO, Inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du SDE de Paris SAINT-LAZARE et en son absence, à Ingrid SUARES, Inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 76 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 76 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) les décisions portant octroi ou déchéance de crédit de paiement fractionné et/ ou différé

6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à l'enregistrement et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à l'enregistrement aux agents désignés ci-après :

Prénom et Nom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Lucette JOSSE	Contrôleurs	5 000€	5 000€
Odette LEO ROSSI			
Frédéric GUEURET			
Sonia TISSOT			
Jean-Marc CAILLETON			
Sylvain BOURDON			
Clotilde BAUDOULT d'HAUTEFEUILLE			
Virgile GROSJEAN			
Alexandre CAZE	Agents	2 000€	1 000€
Fériel ZIREG			
Marie Chantal LARONCIE			
Mathieu LEMOINE			
Jean-Marc COUSIN			
Hanène MAHOUACHI			
Marie-Christiana LECOMBAT MINANDE			
Robin PERNICE			
Pascal MAZELIN			
Jean-Elisée CORESTANT			
Sandra DANG			
Jérôme CHROZONOCK			
Anaïss OBLI			
Johanna AMAR			

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

À Paris, le 05/09/2022

Le comptable, responsable du Service Départemental  
de l'Enregistrement de Paris SAINT-LAZARE

Signé

Monsieur David MARIE

Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-05-00003

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP  
Paris 14E



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE  
DE FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
POLES DE GESTION FISCALE  
SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE PARIS 14eme  
29 rue du Moulin Vert  
75014 PARIS

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme GRENET Anne, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

BERNARD Valérie	STITI Sarah	MAAMAR Chahinaze
-----------------	-------------	------------------

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BROCARD Chantal ATTAHIRI Aïcha EXBRAYAT Nadine	MICO Dominique KAIMBA YASANAMBI Gisèle	CHAPOUTHIER Catherine MERDJANE Saliha
DAVID Nathalie IDRI Sonia OHAYON Pierre-Yves	FRIGOUT Sylvie LEBON Xavier	ANDRE Gérald PATEAU Philippe RAFFAGHELLO Eva

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUZIANE Soraya DOUDOUX Romain ZENAG Safia	BUIRETTE Xavier ROUSSEL Marie MASSE Laure	CHANUT Christophe HODE Cécile NENE Maryvonne OMAR Ismael
GRENIER Sébastien TORDJMAN Valérie	BOSCO Guillaume ROLAND Simon	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
BERNARD Valérie	Inspectrice	15 000E
STITI Sarah	Inspectrice	15 000E
MAAMAR Chahinaze	Inspectrice	15 000E
BENARD Sylvia	Contrôleuse principale	500 E
JAILIN Rémi	Contrôleur principal	500 E
ARTECHE Françoise	Contrôleuse	500 E
FRIGOUT Sylvie	Contrôleuse	500 E
GAVOUKA François	Contrôleur	500 E
LAGIER Jean-Pierre	Contrôleur	500 E
BOSCO Guillaume	Agent administratif principal	500 E
ROLAND Simon	Agent administratif principal	500 E
TUHOE Pierre	Agent administratif principal	500 E

#### **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

À Paris, le 05/09/2022

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers du 14ème

Signé

Odile PIN



Direction régionale des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2022-09-05-00006

Arrêté portant délégation de signature en  
matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIE  
Paris 16E Sud



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de  
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale  
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE PARIS  
SIE PARIS 16EME SUD  
12 rue Georges Sand  
75016 Paris



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 5 septembre 2022

**Arrêté portant délégation de signature  
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16eme Sud

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme BURGON Florence, Inspectrice divisionnaire , adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 16EME SUD , à Mme CUCCHIETTI Michèle Inspectrice chargée du pilotage du recouvrement forcé et à M TEYSSIER Simon , Inspecteur chargé du pilotage des structures de gestion, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
GHANEM Mathieu	inspecteur	15 000 €	10 000 €
DUBOS Laurence	contrôleur	10 000 €	10 000 €
ROUSSEAU Fabrice	contrôleur	10 000 €	10 000 €
CARIGNON Laurent	contrôleur	10 000 €	10 000 €
COURTIAL Marianne	contrôleur	10 000 €	10 000 €
DORVILLE Magali	contrôleur	10 000 €	10 000 €
HSAKOU Younès	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEBLET Maryline	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAVILLE Fabien	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LAW-YUN-KAI Elodie	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEGARES Grégory	contrôleur	10 000 €	10 000 €
LEPAGE Jean-Luc	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MANTEAU Erwan	contrôleur	10 000 €	10 000 €
MOUHOUB Ahcène	contrôleur	10 000 €	10 000 €
PICAVET-LUCAS Thomas	contrôleur	10 000 €	10 000 €
POLO-PERRUCHIN Patricia	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €
RIBES Philippe	contrôleur	10 000 €	10 000 €
BODOT Loïc	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
BRIKI Fethie	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
CAMPO Mathias	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
CARBONI Antoine	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
MAUREL Pierre	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €
TOUTIN Yves-Marie	Agent administratif principal	2 000 €	2 000 €

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de Paris.

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 16ème Sud

Signé

Philippe Bonnin